

Le Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux : “petite entité efficace” dont l’activité sert des objectifs multiples

Eleana CASSIM

Le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (MTPI), est créé en 2010 par la résolution⁷⁸ 1966 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Il a pour objectif de perpétuer le travail effectué, avant leur fermeture, par les Tribunaux pénaux internationaux pour l’ex-Yougoslavie et pour le Rwanda.⁷⁹ La continuité des activités des tribunaux pénaux internationaux sert des objectifs multiples.

Lutter contre l’impunité des crimes commis au Rwanda et en ex-Yougoslavie

Dans un premier temps, le Mécanisme exerce des fonctions qui s’attachent à perpétuer les activités judiciaires exercées, avant leur fermeture, par les tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l’ex-Yougoslavie.

Le MTPI poursuit les procédures d’appel débutées avant sa création. C’est le cas de l’affaire Ratko Mladić (nommé commandant de l’État de la “VRS” en mai 1992) qui avait été condamné à perpétuité le 22 novembre 2017 par la Chambre de première instance du TPIY, avant d’interjeter appel de cette décision l’année suivante.

Le Mécanisme peut aussi tenter de nouveaux procès dans le cas d’affaires précédemment traitées par les juridictions *ad hoc*. Un procès est en cours pour rejuger Jovica Stanišić, Franko Simatović, acquittés tous deux en 2013 par une Chambre de première instance du TPIY. Les accusations comportent des chefs de crimes contre l’humanité et de violations des lois ou coutumes de la guerre, dans le cadre des massacres des non serbes sur les territoires de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine de 1991 à 1995.

Puis, le Mécanisme peut réviser des jugements et arrêts prononcés par les TPI en cas de découverte d’un fait nouveau, et poursuivre des personnes soupçonnées de faux témoignages ou d’outrages au tribunal en première instance ou en appel.

Enfin, le MTPI, en vertu de l’article 6(5) de son Statut, suit les affaires renvoyées par le TPIY et le TPIR devant les juridictions internes. Il fournit les éléments de preuve, éléments des procès, etc. pour permettre le bon examen des dossiers judiciaires au niveau national. Ce suivi s’effectue par l’intermédiaire d’observateurs qui émettent des rapports de suivi réguliers au Président du Mécanisme.

Ainsi, par son travail de relai (efficace) des activités judiciaires des tribunaux *ad hoc*, le Mécanisme continue de lutter contre l’impunité des criminels impliqués dans les massacres commis au Rwanda et en ex-Yougoslavie à la fin du XX^{ème} siècle.

entité efficace” dont l’activité sert des objectifs multiples ».

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ A ce sujet, voir l’article de Jade Frichitthavong “Le Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux : la création d’une juridiction supplémentaire dans la lutte contre l’impunité”

Achever les travaux des deux Tribunaux pénaux internationaux

La création du MTPI en 2010 marque la volonté de la communauté internationale d'achever les travaux des tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie. Alors qu'un pan du Mécanisme s'occupe de poursuivre l'activité judiciaire des tribunaux, il s'agit aussi de juger les derniers fugitifs pour enfin achever le travail des TPI. Dans le cadre du Mécanisme, il ne s'agit plus que d'individus impliqués dans le génocide rwandais de 1994, parfois en fuite depuis 25 ans et en constant déplacement sur le continent africain.

A ce titre, le Mécanisme appuie sur l'importance de la collaboration des États qui hébergent des criminels. C'est le cas de l'Afrique du Sud, mise en cause en 2019 par le MTPI qui dénonçait la non-coopération de Pretoria dans l'arrestation d'un fugitif qui se trouvait sur son territoire. Il y a toutefois des avancées, puisque Félicien Kabuga, "financier" présumé du génocide rwandais, a été arrêté à Paris en mai 2020, à l'âge de 87 ans, et après 25 ans de cavale. F. Kabuga est mis en accusation pour plusieurs chefs d'accusation, dont génocide, incitation directe et publique à commettre le génocide (il présidait la Radio télévision libre des Mille collines), et crimes contre l'humanité.

Œuvrer pour la reconstruction des sociétés affectées par les conflits

Pour assurer la continuité des activités des tribunaux *ad hoc*, le MTPI est chargé de surveiller l'exécution des peines des personnes condamnées dans le cadre de l'exercice des tribunaux pénaux internationaux. Il s'agit pour le Mécanisme de garantir le traitement des détenus en accord avec les normes internationales, mais aussi de traiter des demandes de grâce, de commutation de la peine ou de libération anticipée en vertu de l'article 26 de son Statut. Des peines sont ainsi purgées dans neuf États d'Europe (dont la France qui accueille Milomir Stakić), ainsi qu'au Mali, au Sénégal et au Bénin qui accueillent à eux trois 29 individus sur un total de 49 personnes emprisonnées.

Conformément au mandat attribué au Mécanisme par l'article 20 de son Statut, il assure un rôle de protection des victimes et des témoins. Les Services d'appui et de protection des témoins travaillent à la mise en œuvre de mesures de protection judiciaires et extrajudiciaires en ce sens. Le travail du MTPI est pluridisciplinaire (assistance sociale, psychologique et médicale), et prend en compte les spécificités, de genre par exemple, des témoins et des victimes. Ce travail de protection exercé par le Mécanisme contribue à la reconstruction des victimes, et par conséquent, à celle des sociétés affectées par les atrocités commises.

Œuvrer pour la paix et la réconciliation nationale

Enfin, le MTPI exerce un travail de mémoire par son rôle de conservation des archives du TPIR et du TPIY. Le Mécanisme travaille aussi à faire connaître les crimes commis dans les années 1990 aux populations et communautés de l'ex-Yougoslavie. Par exemple, le *Programme*

*d'information du Mécanisme pour les communautés concernées*⁸⁰ organise des ateliers pour promouvoir les “faits juridiquement établis” afin que les professeurs d’histoire les intègrent dans les programmes scolaires nationaux. Pour le Programme, il est nécessaire de diffuser un récit correct des événements survenus pendant les conflits dans un objectif de réconciliation, de reconstruction et de consolidation de la paix dans la région. Cette initiative est un rouage de la lutte de la société civile et des victimes contre le négationnisme qui sévit aujourd’hui dans la région des Balkans.

Le MTPI sert ainsi différents objectifs : lutter contre l’impunité des criminels du Rwanda et de l’ex-Yougoslavie, surveiller la bonne exécution des peines, protéger les témoins et participer à leur reconstruction, et consolider la paix en mettant en œuvre un devoir de mémoire.

⁸⁰ Le Programme d’information du Mécanisme pour les communautés concernées est une initiative du Bureau chargé des relations extérieures, menée en partenariat avec l’Union européenne.